

# FRANCE-MONDE

**SOCIÉTÉ** Le texte qui redéfinit un cadre légal aux avancées scientifiques examiné à partir d'aujourd'hui jusqu'au 15 février

## Les députés s'emparent de la bioéthique avec une extrême prudence

**Un enfant, né grâce à un don de sperme, est-il en droit de connaître son père ? Est-il légal d'échanger son rein contre celui d'un parfait inconnu pour sauver sa fille ? Le projet de révision des lois de bioéthique soulève le débat à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Les parlementaires ont jusqu'au 15 février pour répondre à ces questions. Et définir quel sens le droit français veut donner à la vie.**

Le projet de révision des lois de bioéthique débarque à l'Assemblée, après trois ans de débats mais sans grandes nouveautés. Au grand dam des progressistes...

### Les donneurs de sperme resteront anonymes

C'est devenu une affaire d'État entre Roselyne Bachelot et Xavier Bertrand. La levée de l'anonymat, inscrite dans le projet de loi présenté en conseil des ministres par l'ancienne ministre de la Santé, a rencontré l'opposition, "à titre personnel", de son successeur, Xavier Bertrand. Cette position personnelle "sera la position du gouvernement", a-t-on précisé dans l'entourage du ministre. Les parlementaires devraient donc trancher en faveur de l'anonymat.

### Les recherches sur embryon interdites, mais... possibles

La recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines a été l'un des grands enjeux de la loi de bioéthique de 2004. Elle est de nouveau au cœur du débat, tiraillée entre l'avancée de la science, l'éthique et la politi-

que. Le principe de 2004 est maintenu: tout en réaffirmant l'interdiction de la recherche, la loi a prévu une procédure dérogatoire sans limitation de durée cette fois (elle était auparavant de cinq ans et a pris fin le 6 février).

### Les dons croisés d'organes autorisés

C'est une sorte d'échanges de "bons procédés" entre familles touchées par la pénurie de greffons. Si M. A a besoin d'un rein mais que Mme A n'est pas compatible et que de l'autre côté du couloir le même problème se pose entre Mme B et sa fille, alors ils pourront croiser leur don.

### Devenir père, même après la mort, c'est possible

"Peut-on sciemment décider de faire naître un enfant sans père ? Je ne le crois pas", c'est la position du ministre Xavier Bertrand. La commission spéciale a néanmoins autorisé, le transfert d'un embryon après le décès du père si celui-ci a donné son consentement préalable. En revanche, elle n'a pas autorisé l'insémination post-mortem.



L'embryon est au cœur de ce projet de loi qui tente de donner un cadre aux avancées de la science. Fotolia

## DÉCRYPTAGE

### Les trois questions que vous vous posez sur la bioéthique...

**1 Quid de la bioéthique ?** Littéralement "bioéthique" vient de "bio", qui veut dire "vivant", et d'"éthique", qui signifie "ce qui est bon et utile pour l'homme". La bioéthique s'intéresse aux activités médicales et de recherche qui utilisent des éléments du corps humain. Par exemple: la greffe d'organes, de tissus (cornées, peau...), de moelle osseuse; l'assistance médicale à la procréation, qui fait appel aux dons d'ovules et de sperme; les recherches ayant comme objet l'embryon et les cellules embryonnaires; le dépistage de maladies faisant appel aux gènes.

**2 Les enjeux de cette loi ?** Toutes ces activités sont encadrées par une loi: la loi de bioéthique. Le but: répondre le mieux possible aux questions soulevées par le progrès scientifique et technique, au regard des valeurs de notre société. Et surtout garantir le respect de la dignité humaine et la protection des plus vulnérables contre toute forme d'exploitation.

**3 Qui décide ?** Afin de tenir compte des avancées de la science et de leurs enjeux pour la société, cette loi est régulièrement révisée. C'est la seconde fois depuis 1994, date à laquelle la première loi de bioéthique a été adoptée, que les parlementaires sont amenés à reconsidérer le cadre législatif bornant les avancées de la science. Avant que le projet de loi ne passe à l'Assemblée nationale aujourd'hui, des états généraux de la bioéthique ont eu lieu en juin et ont abouti sur l'élaboration d'un rapport. Il constituera l'une des pièces maîtresses du dossier sur lequel les parlementaires fonderont leur décision.



## LE CHIFFRE

**242** amendements ont déjà été examinés, la commission spéciale en a retenu 117, rejetant notamment celui sur la gestation pour autrui (mères porteuses), défendu par Noël Mamère.



Une pétition pour un moratoire sur la recherche embryonnaire a déjà recueilli 11 000 signatures. Archives

## LE DÉBAT: LA RECHERCHE SUR LES EMBRYONS

### Une pétition

Une pétition pour un moratoire sur la recherche embryonnaire a déjà recueilli 11 000 signatures. Soutenue par le comédien Michael Lonsdale, couronné pour le film "Des hommes et des dieux, elle fait appel à "quatre grands principes: la dignité, l'humanité, l'utilité et la liberté de la science qui ne peuvent être érigées en principes absolus.

En face, des scientifiques soulignent que la recherche sur les cellules souches embryonnaires n'a pas qu'une visée thérapeutique, mais donnerait aussi un outil indispensable de compréhension au corps humain.

Il a notamment été possible de recréer un épiderme à partir de cellules souches embryonnaires. D'autres projets sont en cours, attendant unedécision.

### L'avis du diocèse par la voix du Dr Gérard Blaysat

Gérard Blaysat, cardiologue au CHU de Grenoble, est membre du comité bioéthique du diocèse de la capitale des Alpes.

"L'embryon fait partie de la vie, on doit donc le respecter. Il est pour nous hors de question de libéraliser les recherches. On reconnaît que cela peut permettre des progrès mais il faut un encadrement. Il faut garder à l'esprit que ce ne sont pas n'importe quelles cellules que l'on manipule, il faut avoir conscience que c'est un être en devenir. Il est nécessaire d'être sûr que l'embryon est libéré de tout projet parental. D'ailleurs, il y a aussi un vrai débat en amont sur l'existence de ces



embryons surnuméraires.

On a la chance d'avoir des lois peu permissives qui sont très respectueuses. Elles sont d'ailleurs très regardées de par le monde."

Propos recueillis par Jennifer PARISOT

## LES INNOVATIONS

### Première naissance d'un "bébé-médicament"

Le premier "bébé-médicament" français, qui permettra de soigner l'un de ses aînés pour lequel il est un donneur compatible, a vu le jour à l'hôpital Antoine Béchère à Clamart.

Indemne de la grave maladie dont souffrent ses aînés, le petit garçon permettra de soigner l'un d'eux pour lequel il est un donneur compatible.

Ce "bébé-médicament", que les spécialistes appellent "bébé du double espoir", est né par fécondation in vitro après un double diagnostic génétique pré-implantatoire (DPI) permettant le choix des embryons.

Si ce n'est pas le premier "bébé-docteur" au monde, c'est le premier cas français.

### Raphaël est le 3<sup>e</sup> bébé né en France à partir d'ovocytes congelés

Mercredi, Raphaël a vu le jour à l'hôpital Antoine Béchère de Clamart (Hauts-de-Seine). Sa particularité: il est le 3<sup>e</sup> bébé né en France à partir d'ovocytes congelés. "La technique utilisée a été la congélation lente puisque la méthode de référence - ultra rapide ou vitrification - n'est toujours pas utilisée (en France, ndr) dans l'attente des débats de la loi de bioéthique", a rappelé le professeur Frydman. En novembre dernier, par fécondation in vitro après un double diagnostic génétique (DPI) avait annoncé la naissance de jumeaux, Jérémie et Keren.

Plusieurs centaines d'enfants sont nés dans le monde après congélation d'ovules, mais c'étaient les premiers en France où cette technique s'est heurtée à des blocages.



Beaucoup de scientifiques reprochent à l'État de ne pas être clair sur sa position face aux recherches sur les cellules souches embryonnaires. Archives

## LES RÉACTIONS

### Valérie Pécresse

Pour la ministre de la Recherche, c'est "une loi prudente", qui respecte les "principes français, anonymat et gratuité des dons". Avant d'être ministre, elle proposait "qu'on puisse avoir le choix" sur l'anonymat, ou non, du don de gamètes.

### Axel Kahn

Pour le généticien, président de l'université Paris-Descartes, l'interdiction avec dérogations de recherche sur l'embryon est "une totale absurdité". Même si globalement, il dit jeter "un regard positif sur ce projet de loi".

### Marc Peschanski

Le directeur scientifique de l'Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques, reproche à l'État de ne pas avoir "anticipé la fin du régime dérogatoire". "Du coup c'est un bazar légal pas possible."

### Nora Berra

La secrétaire d'État à la Santé juge "intéressante" l'ouverture du don d'ovocytes aux femmes sans enfants.

### Le Parti socialiste

Le PS a dénoncé, hier, "la légèreté" du gouvernement, accusé de n'avoir pas "anticipé" la fin du régime dérogatoire sur la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

## À lire, pour participer au débat sur la bioéthique, trois ouvrages qui feront date

Faut-il obtenir l'enfant fait et courir le risque de s'engager dans la voie de l'eugénisme ? Doit-on légaliser l'euthanasie ? Le "surhomme" est-il souhaitable ?

Les éditions Éres viennent de publier, sous la direction d'Emmanuel Hirsch, un "Traité de bioéthique" en trois tomes (2 156 pages au total !) qui fera date. Répondant ainsi, malgré la complexité du sujet, à une véritable exigence de débat démocratique.

Il est vrai que l'enjeu n'est ni plus ni moins que de redéfinir les valeurs de la vie, de la mort, de la maladie, dans notre société, face aux immenses progrès de la science.

Pour la première fois peut-être, les questions bioéthiques, dans leur extrême diversité, sont traitées dans ce livre. "On ne sort pas indemne de sa



« Traité de bioéthique » (édition Éres) sous la direction d'Emmanuel Hirsch. Tome 1 : fondements, principes, repères (768 p.). Tome 2 : soigner la personne, évolutions thérapeutiques (708 p.). Tome 3 : handicaps, vulnérabilités, situations extrêmes (680 p.). 19,50 € chaque volume.

lecture", écrit au sujet de cette publication Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique. Une somme qui a, selon lui, "la rigueur d'un traité scientifique et, en même temps, la profondeur d'un traité de philoso-

phie". L'ouvrage bénéficie de la contribution de 170 auteurs qui mettent ainsi à la disposition d'un large public les données essentielles du questionnement bioéthique. Pour que chacun puisse se forger sa propre opinion.